

# CONCOURS CARNASSIERS 2022 TC V2



## Dimanche 16 Octobre 2022

### REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS FLOAT-TUBE / BATEAU

#### *De Mayenne centre-ville et champagnesen aval*

Ce concours est organisé par **Techni carpe V2**.

La compétition se déroule en FLOAT TUBE en individuel ou BATEAU par équipe de 2 pêcheurs.

Les zones de pêche ainsi que les classements seront différenciés suivant la catégorie (float tube ou bateau)

La carte de pêche est obligatoire.

Ouvert aux pêcheurs à partir de 14 ans et détenteurs d'une carte de pêche 2022.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription et seront accompagnés d'un adulte.

Les compétiteurs s'engagent à respecter le présent règlement.

## INSCRIPTIONS :

Règlement, dossier d'inscription, décharge de responsabilité disponible sur le site ci-joint.

<http://technicarpe.wifeo.com/>

Renseignements au 06 38 33 92 40 ou 07 89 03 47 92

### Les inscriptions seront prises en compte à réception du dossier complet

Le nombre de participants est limité à 30 FLOAT TUBE (les 30 premiers inscrits seront retenus) Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.

Le nombre de participants est limité à 20 BATEAUX (les 20 premiers inscrits seront retenus). Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.

Les inscriptions débutent à partir de la publication et seront closes le 16/09/2022.

Les dossiers d'inscription sont à envoyer **complet**(inscription, décharge de responsabilité, attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque participant et règlement) à l'adresse suivante :

Vincelot Yannick

15 rue des Jonquilles 53 470 COMMER

## TARIF DE L'INSCRIPTION :

➤ 20 € par participant pour le FLOAT TUBE

➤ 40 € par équipe de 2 pêcheurs pour bateaux.

A noter que le repas du midi est à la charge du compétiteur.

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant : **TECHNI CARPE V2**

L'inscription est considérée comme définitive à réception de l'intégralité du dossier d'inscription composé de :

- \* Feuille d'inscription
- \* Attestation responsabilité civile de votre assurance
- \* Autorisation parentale écrite pour les mineurs (A partir de 14 ans)
- \* Attestation sur l'honneur jointe
- \* Règlement par chèque de préférence

Le règlement sera encaissé à partir du 16/09/2022

**TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUESAUF ANNULATION.**

## MODES DE PECHE :

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur embarcation.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée. **Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.**

**La pêche se pratiquera en NO KILL.**

Si le leurre est trop profondément engagé, il y a obligation de couper le bas de ligne.

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge ainsi qu'à la traine est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

**Les pinces buccales sont interdites « Fish-Grip » ainsi que la gaffe.**

La pêche se déroule librement sur les secteurs définis par l'organisation mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche.

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure.

La remise à l'eau d'un poisson mort maillé ou non entraînera une pénalité.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

## EMBARCATION ET EQUIPEMENT

*Un contrôle des embarcations sera effectué.*

- Barque avec moteur (thermique et/ou électrique) accompagnée des rames
- Float-tube (moteur électrique autorisé)
- Les échosondeurs sont autorisés (maxi 1 m de l'embarcation pour une sonde non fixe de type « Deeper »)
- **Gilet de sauvetage et sifflet sont OBLIGATOIRES**

**Toutes les embarcations doivent être en bon état.** Les participants devront avoir fourni une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir



les commissaires pour avertir d'une avarie ou autres problèmes.

Le Bateau et le Float tube devront être muni d'un système correct de conservation des poissons : une caisse avec un couvercle, bourriche flottante, épuisette avec mailles non nouées et kit encordage protégé pour silure. **Bourriche en métal interdite.**

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son vivier. Par conséquent, un concurrent ayant 2 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire. Exception faite pour les perches, vous pouvez conserver jusqu'à 10 perches dans le vivier avant de les faire mesurer (sans autre espèce). Après mesure, les poissons seront remis directement à l'eau de façon à garantir les meilleures chances de survie.

### COMPTABILISATION DES PRISES

La comptabilisation se fera uniquement du bord après accostage auprès des commissaires en rive.

Les espèces comptabilisées seront : la Perche, le Brochet, le Sandre et le Silure

Mesure : Du bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée.

**PERCHE** : Maille de 15 cm / Coefficient : 1 point au cm

Quota de 6 maximum (seuls les six plus gros poissons seront comptabilisés, quel que soit le nombre de perches capturées)

**BROCHET** : Maille de 60 cm / Coefficient : 1 point au cm

Maille inférieure à 60 cm / coefficient : 0,5 point au cm

**SANDRE** : Maille de 50 cm / Coefficient : 1,5 point au cm

Maille inférieure de moins 50 cm / Coefficient : 0,5 point au cm

**SILURE** : Maille de 60 cm / Coefficient : 0,5 point au cm

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs par catégorie.

### DEROULEMENT :

**Horaires de pêche : début : 09h00 / fin : 16h00**

### PLANNING :

**7h00 : Accueil des compétiteurs. Tirage au sort secteurs float tube et secteurs bateau sur les quais de la république à Mayenne.**

**8h00: Mise à l'eau des embarcations suivant les secteurs tirés au sort**

**9h00 : Début de la compétition**

**16h00 : Fin de la compétition, retour des compétiteurs vers le PC central Quai de la République Mayenne**

**17h00 : Résultats et remise des prix suivi d'un pot de l'amitié offert par le **Techni carpe V2**.sur les quais de la république à Mayenne**

### INTEMPERIES :

**En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée.**

**Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.**

### MODIFICATIONS :

**Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.**

Fin

## CONCOURS DE PECHE CARNASSIERS FLOAT TUBE ET BATEAU DU TECHNI CARPE V2

### Décharges de responsabilités

DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR CONCOURS FLOAT TUBE ET BATEAU). **Ne met pas en cause le club TECHNI CARPE V2 selon conditions ci-dessous**

Je soussigné M .....

Concurrent au concours de carnassier Float tube et bateau du Techni Carpe V2 du 16 octobre 2022

J'accepte à assumer ma pleine et entière responsabilité en cas d'accident ou d'incident matériel et humain pendant la durée de la manifestation, y compris les risques liés à l'utilisation d'un bateau ou float tube pendant cette épreuve( Noyade). Je certifie que je possède une assurance responsabilité civile (joindre obligatoirement une copie)

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Signature, suivi de la mention «Lu et Approuvé».....

**Si l'un des concurrents est mineur l'équipier devra forcément être un adulte. L'attestation d'assurance sera celle des parents.**

DECHARGE DE RESPONSABILITE EQUIPIER (seulement pour bateau ). **Ne met pas en cause le club TECHNI CARPE V2 selon conditions ci-dessous**

Je soussigné M .....

Concurrent au concours de carnassier Float tube ou bateau du Techni Carpe V2, le 16 octobre 2022 , J'accepte à assumer ma pleine et entière responsabilité en cas d'accident ou d'incident matériel et humain pendant la durée de la manifestation, y compris les risques liés à l'utilisation d'un bateau pendant cette épreuve( Noyade). Je certifie que je possède une assurance responsabilité civile (joindre obligatoirement une copie)

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Signature, suivi de la mention «Lu et Approuvé».....

**Si l'un des concurrents est mineur l'équipier devra forcément être un adulte. L'attestation d'assurance sera celle des parents.**